



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CREPEL, Marie-Line RABILLER

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNEREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DELIBERATION 2023-06-26

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20230627-20230626-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/06/2023
--	--

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DELIBERATION 2023-06-26

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Il est proposé au Conseil d'administration:

- ♦ considérant que le compte administratif et le compte financier présentent un excédent qu'il convient d'affecter,
- ♦ constatant que le compte financier présente :
 - ✓ un résultat d'exploitation de : - 28 830,53 au titre de la gestion 2022,
 - ✓ un résultat antérieur reporté de : 64 967,14 €
- ♦ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ⇒ Report à nouveau pour **36 136,61 €** : affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2023 dont 2 095,10 € repris par anticipation au budget primitif 2023.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 30 juin 2023
Publié le 04 juillet 2023